



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Radio France

Question écrite n° 91196

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la récente décision de Radio France de supprimer l'émetteur de France Bleu Elsass, radio qui émet en alsacien sur les ondes moyennes. Avec cette suppression, le seul moyen d'écouter France Bleu Elsass serait d'écouter la radio sur internet. Or nombreuses sont les personnes âgées qui écoutent cette radio et qui n'ont malheureusement pas accès aux nouvelles technologies. Par conséquent, si cette décision était vraiment mise en œuvre, ces dernières seraient totalement laissées pour compte car elles n'auraient plus du tout accès à France Bleu Elsass. En conséquence, il souhaite savoir, si cette annonce est bel et bien confirmée, de quelle manière les personnes qui n'ont pas de connexion internet pourront-elles continuer à écouter France Bleu Elsass si cette radio disparaît totalement des ondes.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91196

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8421

Question retirée le : 8 mars 2016 (Fin de mandat)